



# Villeneuve-Loubet Fête la Renaissance

## Fiche de figuration - édition 2011

*1 fiche par personne - - écrire lisiblement - Merci*

Nom : ..... Prénom : .....

Age : .....

Adresse : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Adresse mail : .....

Taille (hauteur) : ..... Taille (vestimentaire) : .....

Pointure : .....

Cavalier : (si l'opportunité se présente, êtes vous capable de monter à cheval) :  OUI  NON

Costume : Si vous avez votre propre costume ou prévoyez d'en confectionner un, décrivez-le / type : cour ou villageois / couleur...  
.....  
.....

Participation au cortège du samedi :  OUI  NON

Participation à la parade du dimanche :  OUI  NON

Participation au spectacle :  OUI  NON impliquant la présence aux répétitions préalables et **obligatoirement à la Générale du 2 juin à la Première du 3 juin et à la soirée de Gala du 4 juin ( ~20h-24h)**

Rôles - <i>ne pas remplir merci</i>
Cortège :
Spectacle 1 :
Spectacle 2 :
Spectacle 3 :

### Conditions pour la figuration

1. La figuration est bénévole.
2. La figuration implique d'être disponible sans restriction les 3, 4 et 5 juin 2011, et, avant cette date, pour des rencontres avec le metteur en scène et des répétitions.
3. La location du costume est à la charge du figurant qui a également la possibilité de le confectionner lui-même avec l'appui de nos ateliers couture homme et femme.
4. Le figurant déclare céder à la commune de Villeneuve-Loubet, sans limitation de durée, le droit d'utiliser à titre gracieux sur tous supports d'information (journaux, web, brochures, affiches...) toutes les images le représentant en costume Renaissance réalisées dans le cadre des reconstitutions historiques organisées à Villeneuve-Loubet ou de leurs préparations. Cette utilisation sera limitée à la promotion de la commune de Villeneuve-Loubet et à la communication sur les animations, manifestations et autres prestations organisées par la commune, l'association François Ier à Villeneuve-Loubet et par l'Office de Tourisme de Villeneuve-Loubet. La commune s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la réputation du figurant. La commune s'engage à ce que les photographies ne soient pas communiquées à d'autres personnes, autres que représentants des médias, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages. Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques est garanti.



Fait à Villeneuve-Loubet, le

Signature :